



Orange offre un prix définitif de 22 euros par action Orange Belgium, une opportunité unique pour tous les actionnaires de monétiser immédiatement leur participation à des conditions attractives

Orange a lancé le 8 avril son offre publique d'acquisition des actions d'Orange Belgium au prix de 22 euros par action. Ce prix a été déterminé sur la base d'une valorisation multicritère détaillée dans le prospectus relatif à l'offre approuvé par l'Autorité des Services et Marchés Financiers belge (FSMA) le 31 mars. Il fait notamment ressortir des primes de 36 %, 48 %, 49 % et 38 % respectivement par rapport au dernier cours de clôture et aux cours moyens pondérés par les volumes sur les 3 mois, 6 mois et 12 mois précédant l'annonce de l'opération. Conformément à la réglementation applicable, Degroof Petercam Corporate Finance SA a été mandaté comme expert indépendant et a conclu que le prix d'offre ne méconnaît pas l'intérêt des actionnaires minoritaires.

S'agissant des actifs d'infrastructure de tours, Orange réaffirme qu'il n'existe pas de valeur cachée. En Belgique, l'ensemble des opérateurs bénéficient de la réglementation qui prévoit une obligation de partage des sites d'antennes à un tarif réglementé depuis 2008. Cette réglementation distingue le marché belge des tours des autres marchés européens. Par ailleurs, la priorité d'Orange Belgium demeure l'optimisation de la gestion de ses sites et la réduction de son parc de tours à travers la mise en œuvre de l'accord de partage d'équipements actifs et passifs (RAN sharing) signé en 2019 avec Proximus. Ces éléments sont déjà pris en compte en totalité dans le prix de l'offre. Dans ces conditions, une cession de tours s'assimilerait à une simple opération financière de sale-and-lease-back qui détériorerait la capacité de création de valeur d'Orange Belgium. Pour ces raisons spécifiques, Orange n'envisage donc ni l'intégration des actifs consolidés d'Orange Belgium à sa TowerCo européenne TOTEM ni une cession à un tiers.

Orange n'a pas l'intention de modifier le prix de son offre et considère que cette opération offre à tous les actionnaires d'Orange Belgium une opportunité unique de monétiser immédiatement leur participation à des conditions attractives.

Retrouvez l'ensemble des informations relatives à l'offre, notamment le prospectus et le mémoire en réponse, sur le site www.orange.com ou en [cliquant ici](#).

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunication dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 42,3 milliards d'euros en 2020 et 142 000 salariés au 31 décembre 2020, dont 82 000 en France. Le Groupe servait 259 millions de clients au 31 décembre 2020, dont 214 millions de clients mobile, 22 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunication aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En décembre 2019, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Engage 2025 » qui, guidé par l'exemplarité sociale et environnementale, a pour but de réinventer son métier d'opérateur. Tout en accélérant sur les territoires et domaines porteurs de croissance et en plaçant la data et l'IA au cœur de son modèle d'innovation, le Groupe entend être un employeur attractif et responsable, adapté aux métiers émergents.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).
Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com ou pour nous suivre sur
Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contacts presse :

Tom Wright ; tom.wright@orange.com ; +33 6 78 91 35 11